



Moments de vie à DAMAZAN

SENS DE CIRCULATION :
Réunion publique le 6 novembre !



LE MOT DU MAIRE



Une année va s'achever qui a vu la situation sanitaire s'améliorer peu à peu. Elle n'est cependant pas encore totalement sereine et il nous faut demeurer prudents : les gestes barrières et le port du masque ne doivent pas être négligés dans les lieux publics.

La réflexion sur la circulation a été d'autant plus longue qu'elle méritait d'être mûrement examinée. L'emplacement des panneaux a été déterminé et ils sont en cours d'installation. Aussi il nous semble maintenant important de vous inviter le 6 novembre, à une réunion publique afin que vous soyez familiarisés avec les nouveaux sens de la circulation dans les rues du centre-bourg. Certaines incivilités nous ont hélas contraints, par endroits, au placement de caméras de surveillance dont l'installation sera très certainement poursuivie. La végétalisation de la place Armand-Fallières sera réalisée avant le printemps et devrait apporter encore plus de caractère à notre cœur de bastide.

Le marché du jeudi s'est remarquablement étoffé et c'est un plaisir d'y voir cette agréable animation. D'autre part, je suis particulièrement heureux que la boucherie de Jean-Luc, à qui je souhaite de profiter au mieux d'une belle retraite, ait pu trouver un repreneur jeune et motivé. Nous lui souhaitons la bienvenue, ainsi qu'à sa dynamique équipe.

Le vaste projet de rénovation et de mise aux normes des écoles et de la cantine suit son cours. Il prévoit, entre autres, la création d'une nouvelle classe et d'un dortoir beaucoup plus spacieux à l'école maternelle ; l'agrandissement du restaurant scolaire ; la création d'un vaste préau à l'école élémentaire ; et pour l'ensemble des bâtiments, la mise aux normes d'accessibilité ainsi que l'isolation thermique, le renouvellement des huisseries et la modernisation du système de chauffage qui permettront de substantielles économies à la commune.

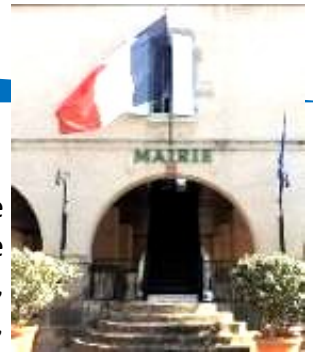
À vous tous, je souhaite une très bonne fin d'année, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale.

Le Maire,
Michel Masset



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2021

Présents: M. Michel MASSET, M. Stéphane ROSSATO, Mme Christine AGOSTI, M. Michel SERENA, Mme Françoise DUBOURG, Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Isabelle DE LONGHI, Sylvie DELAURIER, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI, MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Stéphane MOLENA, Jean-Michel SARTORI.



Madame Sylvie DELAURIER fait observer que le compte-rendu de la séance précédente ne mentionne pas son vote contre la décision d'augmenter la participation des communes voisines aux « Frais de fonctionnement des écoles ». Elle fait remarquer que la participation actuelle n'est pas négligeable et que sans la présence des enfants de ces communes, des classes auraient pu fermer. L'école est et doit rester un service public et augmenter la participation financière des petites communes revient à leur infliger une double peine.

Ces remarques étant actées, le compte-rendu de la séance du 23 août dernier est approuvé et signé.

1 - TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations de construction, reconstruction et agrandissement des bâtiments, aux opérations d'aménagement sous réserve des exonérations. La taxe d'aménagement est composée de deux parts : la part « locale », concernant les communes ou les EPCI compétents en matière de planification et la part départementale.

Une taxe d'aménagement intercommunale a été instaurée en novembre 2018 par délibération du conseil communautaire. Cette décision étant valable 3 ans, il sera nécessaire de préciser le mode de fonctionnement par une délibération du conseil communautaire le 22 novembre. Les communes membres sont invitées à émettre un avis et la Communauté de Communes a transmis un récapitulatif des taux afin que chaque commune vérifie la part qui lui revient. Il est possible de moduler ce taux dans le cadre d'un projet d'aménagement.

Le Conseil municipal **DONNE** son accord à la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour renouveler la taxe d'aménagement en lieu et place de la commune de DAMAZAN. Il **SOUHAITE** que le taux communal qui lui sera reversé soit de 4 %. Il **RAPPELLE** que l'arrêté préfectoral portant création de la ZAC 3ZAE de la Confluence a exempté de taxe d'aménagement les constructions qui viendront à être implantées sur ladite ZAE. Mais il souhaite que l'exonération pour les constructions sur la ZAE soit abrogée tout en gardant une possibilité d'exonération en fonction de la nature du projet. Une demande sera adressée en ce sens à Monsieur le Préfet..

Réflexion : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal souhaite renforcer son droit de préemption sur le centre-bourg afin de mieux maîtriser la requalification de l'habitat, éviter le maintien de logements indignes et mettre en place une politique de rénovation pour conserver l'identité du cœur du village. Sylvie DELAURIER s'informe des attributions de logements pour la résidence Habitalys rue Maurice Dupuy. Les retraits et dépôts de dossiers sont en cours auprès du secrétariat de mairie.

Information : PROJET D'OMBRIÈRES SOLAIRES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La société « Ombrières Solaires 47 » ayant spontanément manifesté son intérêt et l'appel à manifestation d'intérêt publiée dans la presse étant restée sans effet, la démarche engagée avec la société intéressée sera poursuivie.

2 - TARIFS COMMUNAUX - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

À la suite d'une erreur lors de la séance du 23 août, concernant la reprise de tarifs précédemment pratiqués, le Conseil Municipal rectifie et **DÉCIDE** [14 voix « pour » et 1 voix « contre » (Sylvie DELAURIER, pour les mêmes raisons que précédemment)] de fixer la participation des Communes de résidence des enfants fréquentant l'école primaire de DAMAZAN à 900 € par enfant et par an pour 2021/2022 et **AUTORISE** le maire à effectuer le recouvrement des sommes dues en 2 fois :

1^{ère} échéance : fin septembre/début octobre

2^{de} échéance : janvier.

3 - COMPTABILITE - CRÉATION D'UNE OPÉRATION « RÉSEAU EAU »

La construction de maisons d'habitation sur la route de Mahourat ayant nécessité des travaux d'extension du réseau d'eau potable, le Conseil Municipal décide de créer une nouvelle opération budgétaire :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 10056 : Autres agencements et a	-2 330,00		
21531 (21) - 10061 : Réseaux d'adduction d	2 330,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Information : CRÉATION DE LA COMMISSION « CAMPING »

Afin d'examiner les résultats de la saison touristique qui vient de s'achever et de réfléchir au fonctionnement de la saison prochaine, il est décidé de la création d'une « Commission Camping », composée de Mmes Nathalie BACARISSE, Isabelle DE LONGHI, Nathalie JOUSSE, Sylvie DELAURIER, MM Stéphane MOLENA, Jean-Michel SARTORI, Michel SERENA, Denis GHIRARD.

4 - COMPTABILITÉ – ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL M57 AU 01/01/2022

Les collectivités auront obligation, au 1^{er} janvier 2024, d'appliquer le référentiel M57 comme instruction budgétaire et comptable mais peuvent l'adopter dès le 1^{er} janvier 2022 afin de bénéficier d'un accompagnement des services des Finances Publiques. Le Conseil Municipal, décide de l'application du référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

5 - PROJET GRAVIÈRE DE LASBOUÈRES

Daniel CHABOT expose les différentes étapes de la réflexion menée pour l'installation d'un champ photovoltaïque flottant sur le site de la gravière de Lasbouères. Mélanie GAVA, propriétaire du site, a choisi de laisser la Commune devenir porteur du projet et propriétaire du site constitué d'un espace de 20 ha environ avec une habitation en location. Un groupement sera mis en place associant le concepteur à la Commune qui devra alors se faire accompagner d'un cabinet conseil et d'un avocat afin de rencontrer les riverains et leur exposer le projet. Des conditions suspensives tant juridiques que financières, administratives et fiscales entre autres, seront définies. Il présente ensuite 2 scénarii des revenus que pourraient engendrer une telle installation. Le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention (Sylvie DELAURIER), émet un avis favorable à l'implantation d'un champ photovoltaïque flottant sur le site de la gravière.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal autorise la fermeture de la micro-crèche :
vendredi 12 novembre et vendredi 24 décembre.



CIRCULONS !

Pour vous renseigner sur les modification de la circulation dans la bastide

SAMEDI 6 NOVEMBRE

à 10 h 30

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION



11 NOVEMBRE



Comme ils l'ont fait chaque année avant l'interruption provoquée par la pandémie, la municipalité et les Anciens Combattants rendront hommage, au monument aux morts, aux soldats morts pour la France.

Tous les Damazanais sont invités à les accompagner dans cette cérémonie.

Rendez-vous à **11 h 30** sous la mairie

Les annonces communiquées par les responsables des associations permettent d'informer les adhérents et le public de leurs activités.

Pour qu'elles soient diffusées dans le « Moments de Vie » de janvier-février, n'oubliez pas de transmettre vos informations à la mairie **pour le 10 décembre au plus tard** à l'adresse :

mairie.damazan@collectivite47.fr

ILLUMINATIONS DE NOËL

C'est le **4 décembre à 18 h** que les décorations de Noël illumineront la bastide.

À cette occasion elle « *brillera de mille feux* » pour notre plus grand plaisir.

Auparavant, **dès 17 h**, vous seront proposés :



vin chaud



Chocolat chaud



Crêpes salées



Crêpes sucrées



Barbe à papa

... et autres friandises

LA VIE ASSOCIATIVE

« DÉTENTE ET LOISIRS »

Dimanche 5 Décembre 2021

MARCHÉ DE NOËL

Avec la présence du Père Noël

Entrée GRATUITE

Organisé par Détente & Loisirs

Place Armand Fallières de 9 h à 17 h

DAMAZAN

Renseignements et inscriptions exposants : 06 83 00 74 10

PNSE - Ne participez pas à votre dommage

À l'approche des fêtes de fin d'année, ce marché de Noël sera l'occasion de se fournir en belles et bonnes choses, gourmandises et cadeaux.

Si les contraintes sanitaires le lui permettent, l'association « **DÉTENTE ET LOISIRS** » tiendra son **assemblée générale** au mois de décembre et elle organisera à cette occasion son traditionnel **repas de fin d'année**.

DEUX ASSOCIATIONS S'ASSOCIENT



Madame Pierrette LAUJOL, présidente de *Détente et Loisirs* et Monsieur Roger-André JOACHIM, président de *Damaz'Arts*, ont signé la convention qui régleme désormais l'occupation de la salle « Marthe Pons » ; elle sera en effet utilisée en alternance par ces deux associations.


DAMAZ'ARTS DÉMARRE


L'association propose peinture, aquarelle, collage, argile, sculpture, ateliers mixtes associant plusieurs techniques.


Elle fournit le matériel nécessaire et le savoir-faire de ses animateurs.



PROGRAMME :

 **Mardi 16 novembre de 16 h à 19 h** : premier atelier découverte, d'**argile** et de **collage**, gratuit et sans inscription, pour adultes et adolescents.

 **Mardi 23 novembre de 16 h à 19 h** : début réel des activités avec atelier de **peinture** et atelier d'**argile**.

 **Mercredi 24 novembre de 16 h à 18 h** : deuxième atelier découverte, formule « 1 parent et 1 enfant ». Ateliers de **collage**, de **peinture** et d'**argile sur le thème de Noël**, gratuits et sur inscription.

Contact : 06 32 60 70 91

L'adhésion annuelle de **30 €** à l'association Damaz'Arts donne le **libre accès à tous les ateliers**. La participation aux frais pour les non-adhérents est de **5 €** pour chaque atelier.

LE PASSE-SANITAIRE EST OBLIGATOIRE.



DAMAZ'ARTS EXPOSE salle Michel-Bridet

DU VENDREDI 26 NOVEMBRE AU VENDREDI 3 DÉCEMBRE
de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Et vous recevra avec plaisir au vernissage le samedi 27 novembre à 11 h
(sous réserve de modification de la situation sanitaire)

Vous collez, dessinez, peignez... ?

Vous aimeriez montrer votre travail à cette occasion ?

Contactez Roger-André Joachim au 06 32 60 70 91



PROGRAMME DES ACTIVITÉS NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

RANDONNÉES DU JEUDI :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
4 nov.	13 h 15	PONT-DU-CASSE	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
18 nov.	13 h 15	HAUTES-VIGNES	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
25 nov.	13 h 15	VIANNE	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
2 déc.	13 h 15	LAUGNAC (lac d'Arasse)	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
9 déc.	13 h 30	CALIGNAC	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
16 déc.	13 h 15	COULX	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26

RANDONNÉES DU WEEK-END :

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements
14 nov.	14 h	DAMAZAN	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
28 nov.	13 h 30	LE NOMDIEU	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
12 déc.	13 h 30	CAUMONT-SUR-GARONNE	Fabienne LABAT 07 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72

rappel :

AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNÉES !!!

VIE CITOYENNE

Pour la première fois Damazan participe, avec l'Association des Communes du Canal des Deux Mers, à une opération « MON CANAL PROPRE » destinée à nettoyer les abords du canal. Notre commune se donne pour tâche de collecter les déchets entre le pont du *Doux* et le pont de *Lompian*. Chacun d'entre nous est invité à participer à cette action

**le samedi 27 novembre
à 9 heures**

Petit déjeuner offert par la municipalité

Un pique-nique convivial du type « auberge espagnole » viendra clôturer cette matinée citoyenne.



*Communes du Canal
des Deux Mers*

**COMMUNE
DE
DAMAZAN**

Participez à la sauvegarde de votre Canal
du pont du *Doux* au pont de *Lompian*

Lors de la semaine européenne de réduction des déchets du 21 au 29 novembre

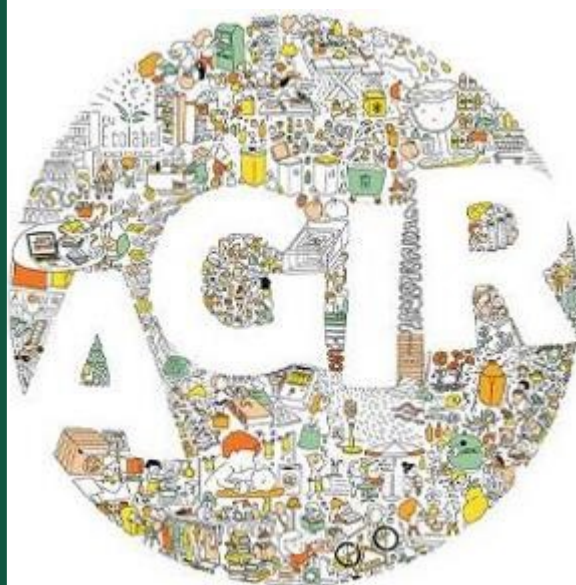
**J'agis pour mon canal propre le
samedi 27 novembre 2021**

*Je me rends au point de rassemblement
sous la halle à 9 heures*

Pique-nique « auberge espagnole » à midi.

**Renseignements
à la mairie
05 53 79 40 15
(inscription conseillée)**

SEMAINE EUROPÉENNE
DE LA RÉDUCTION
DES DÉCHETS



PRÉVOIR :

gants de jardin,
ou gants de ménage,
bottes

...

LA COLLECTIVITÉ



ATELIERS SENIORS DU « PÔLE RESSOURCES »

myriam.poleressources@gmail.com

Tél : 06 73 73 10 97

EHPAD de Feugarolles :
programme des activités
de novembre

SEMAINE DU 1 AU 5

LUNDI	1	Férié	Férié
MARDI	2	Permanence	Gym. douce
MERCREDI	3	Visite de Marmande	Repas crêperie
JEUDI	4	Groupe de parole Auberge Espagnole	Remue méninge
VENDREDI	5	Permanence	Cinéma

LUNDI	8	Groupe de parole Auberge Espagnole	Remue méninge
MARDI	9	Permanence	Gym. douce
MERCREDI	10	Visite chocolaterie 5 Euros	Castillonnes Repas :14 Euros
JEUDI	11	Férié	Férié
VENDREDI	12	Fermé	Fermé

SEMAINE DU 8 AU 12

LUNDI	15	Groupe de parole Auberge Espagnole	Remue méninge
MARDI	16	Permanence	Gym. douce
MERCREDI	17	Permanence	Jeux de société
JEUDI	18	Réunion	Atelier créatif
VENDREDI	19	Atelier culinaire	Atelier culinaire

SEMAINE DU 15 AU 19

LUNDI	22	Groupe de parole Auberge Espagnole	Remue méninge
MARDI	23	Permanence	Gym douce
MERCREDI	24	Permanence	Jeux de société
JEUDI	25	Auberge Espagnole	Pâtisserie
VENDREDI	26	Permanence	Cinéma

QUESTIONNAIRE À LA POPULATION

Dans le cadre de ses missions à la Communauté de communes, le responsable du Pôle Action Sociale réalise un diagnostic territorial sur les thèmes *enfance-jeunesse, parentalité, petite enfance, animation de la vie sociale et accès aux droits*. Il a élaboré un questionnaire qui lui permettra de mieux connaître les besoins et attentes de la population.



Ce questionnaire **TOTALEMENT ANONYME** est à la disposition de chacun à la mairie - il doit être retourné avant le 15 novembre - ou il peut aussi être obtenu avec le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScZl6_m-k36qPL_NmM_fOBabh06PZxKqSS_ryi96gKtDmt_Tg/viewform?usp=sf_link

PERMANENCES



Pour faciliter le recrutement et la recherche d'emploi, la Communauté de communes du Confluent et des coteaux de Prayssas vous accueille :

LES MARDIS MATINS :

de 9 h à 12 h 30

et

LES JEUDIS APRÈS-MIDI :

de 13 h 30 à 17 h

Adresse : Pôle d'activités de la Confluence
282 avenue de la Confluence – 47 160 Damazan

Tél : 0805 38 38 47



EXPOSITION « GARONNE » AU CHAMBÉ



L'exposition *Mémoire de Garonne* reste ouverte à l'observatoire du Chambé jusqu'au

7 novembre 2021

Cette remarquable exposition interactive et ludique est ouverte :

DATE	MATIN	APRÈS-MIDI
Mercredi 3	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Jeudi 4	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi 5	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Samedi 6	10 h - 12 h	14 h - 18 h
Dimanche 7		14 h - 18 h

RECONNAISSANCE DE L'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE POUR 19 JEUNES



Quelques uns des 19 lauréats : 9 issus de l'IME de Cazala à Damazan, un de l'ESAT de Bouet à Saint-Léon, 2 de l'ESAT Le Mérignac à Miramont-de-Guyenne, 4 de l'ESAT de Castille à Clairac et 3 de l'IME Les Rives du Lot à Casseneuil.

Le 5 octobre, 19 jeunes de 15 à 16 ans ont reçu des mains de Patrick Colomina, ancien Directeur d'établissement, leurs attestations de **Reconnaissance de l'Acquis de l'Expérience**. Ce dispositif est mis en œuvre chaque année, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de l'Agriculture, afin que des travailleurs en situation de handicap ou de fragilité puissent prendre conscience de leurs compétences, les développer et les mettre en avant et les transposer dans le monde du travail.

Jusqu'ici la remise des attestations avait lieu en un lieu unique. Avec la crise sanitaire, Franck Lussin, administrateur du Groupement de Coopération Social et Médico-Social, s'est déplacé d'étape en étape pour remettre leurs diplômes aux lauréats. Muni d'un bâton de berger sur lequel chaque établissement participant accrochait un objet le représentant, il est parti d'Oloron-S^{te}-Marie, a fait halte à Pau, à Orthez, à Anglet, à Langon, à Mont-de-Marsan et à Agen avant d'arriver à Damazan.

Cette cérémonie a permis à chaque jeune de présenter son expérience professionnelle dans la restauration, l'entretien des textiles, l'entretien de jardins paysagés, la conduite de système industriel ou la transformation alimentaire.

YOGA À DAMAZAN

Depuis la rentrée
l'Association **YOGA NINA**
propose ses cours assurés par
Martine TONUS

diplômée de l'École Française de Yoga
Midi-Pyrénées au Dojo de Damazan
salle Gilbert Cabaré
1 Rue du Magasin des Tabacs :

LUNDI de 18 h 30 à 20 h
et JEUDI de 10 h à 11 h 30

Renseignements : yoganina@gmail.com

 06 85 61 48 60

Reprise des cours

HATHA YOGA
RELAXATION / MEDITATION

Cours sur réservation
Nathalie 06 86 27 22 96



DAMAZAN

Salle du DOJO

Les vendredis

12h30 à 14h00

Prévoir

TAPIS de sol + Plaid

Enseignement traditionnel de Shri Mahesh
Fédération Française de Hatha Yoga (FFHY)

L'UN ARRIVE ET L'AUTRE PART...

Romain Bolis a repris la boucherie de Jean-Luc Médail parti profiter d'une retraite bien méritée. Il quitte la boucherie où il a commencé son apprentissage à 14 ans et dont il était le « patron » depuis 24 ans.



Fabien Ferraz et l'étal des « Régals de nos campagnes »

Fabien Ferraz sera épaulé par Clément Sella et Valentin Garin, tous les jours de 6 h 30 à 12 h 30 le matin et de 15 h à 19 h 30 l'après-midi, du mardi au vendredi et à 19 h le samedi. Nicole Médail viendra les seconder le matin en fin de semaine. Les plats préparés sont toujours des plats « cuisinés maison », qu'ils soient préparés à Damazan ou à Agen et Romain Bolis fait appel aux mêmes fournisseurs que Jean-Luc.



Romain Bolis, déjà propriétaire de 3 boucheries, n'a aucune intention de modifier les habitudes damazanaïses, et c'est Fabien Ferraz, responsable de la boucherie, qui aura à cœur de proposer aux damazanaïses la viande locale de qualité et les plats cuisinés auxquels Jean-Luc les a accoutumés.



POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ENTREPRISE VALOREGEN



Le 23 septembre, en présence de Mme Sophie Borderie Présidente du Conseil départemental, la première pierre de l'entreprise **VALOREGEN** a été posée par MM. Jean-Noël Chavanne Préfet de Lot-et-Garonne, Michel Masset Président de VALORIZON, Thierry Perez président fondateur de cette entreprise de recyclage de plastique qui s'implante sur le site de VALORIZON.



Les bureaux de VALOREGEN, inaugurés le 21 octobre, ont été meublés par la boutique solidaire LABEL PLATEFORME 47, antenne de LABEL EMMAÛS, elle aussi implantée sur le site de VALORIZON.

LABEL PLATEFORME 47 est une entreprise d'insertion qui accompagne 5 salariés en parcours de développement de compétence professionnelle dans les métiers du e-commerce logistique. Par la collecte, le reconditionnement de mobilier de bureau destiné aux entreprises et sa vente en ligne, leur objectif est de lutter contre le gaspillage inutile tout en garantissant du matériel de qualité.



Les 5 salariés autour de Myriam Perez, co-fondatrice de VALOREGEN et de Thomas Marcotte

Femmes

lot-et-garonnaises

citoyennes

engagées

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur de Sud-Ouest

Commune de
**Port
St Marie**
www.port-sainte-marie.fr

PORT-SAINTE-MARIE

Du 27 novembre au 12 décembre 2021

EXPOSITION SALLE DES ARCADES

(proche de la mairie)

Entrée gratuite

SAMEDIS ET DIMANCHES : de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

LUNDI À VENDREDI sur demande à la mairie : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h - à la **mairie annexe le jeudi**

Sur rendez-vous, l'après-midi

Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

💻 asvp.damazan-buzet@collectivite47.fr - ☎ 06 37 14 49 70

Permanence à la mairie annexe le jeudi de 10 h à 12 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 40 15 - 💻 bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

Mercredi de 9 h à 12 h - **Point Service au Public** (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

(fermé lundi, mercredi et vendredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98

L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03

La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **Sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 - 💻 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h

Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Sur rendez-vous - ☎ 06 61 36 48 22

UNA de DAMAZAN - 💻 una@unadamazan.fr site : una-damazan-houilles.webnode.fr
(anciennement ASSAD) ☎ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00

site : www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) Sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe les 2^e et 4^e samedi du mois, de 10 h à 12 h